Archives parlementaires

Renvoi au comité d'instruction publique de la liste des prêtres abdicataires sur tout le territoire, en annexe de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la liste des prêtres abdicataires sur tout le territoire, en annexe de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38651_t1_0417_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Groult, vicaire d'Aumale, département de la Seine-Inférieure.

Beaufort, ci-devant vicaire épiscopal du département de l'Indre.

Laillot, ci-devant curé aux Andelys

Bertheraut, ci-devant curé de Pommeuse, département de Seine-et-Marne.

Compagnon, ci-devant curé de Saint-George-sur-Cher.

Gérard, ci-devant prêtre, actuellement président du district des Sables-d'Olonne, département de la Vendée.

Gaillot, ci-devant curé de Varennes, département de la Meuse.

Fosseyeux, ci-devant curé de la chapelle de Vaupellaigue, département de l'Yonne.

Gueneau, de la commune d'Auxi, département du Loiret.

Lamy, ci-devant vicaire de Saint-Mery.

Nicot, ci-devant curé de la commune de Mézières, département des Ardennes.

Blenne, ci-devant curé d'Arquin-sous-Vezelay.

Gillard, ci-devant curé de Charentay, district de Villefranche-sur-Saône.

Lahaye, professeur du collège de Loudun.

Denis, de présent en arrestation à la Conciergerie.

Lagrue, de la commune de Cambrai.

Mongin, ci-devant prêtre, actuellement commissaire national près le tribunal du district de Châtillon-sur-Seine.

Beaudichon, ex-oratorien de Vendôme.

Barbier et Gougeot, ci-devant vicaires épiscopaux du département de la Haute-Marne.

Notaire, ci-devant curé de Seichamp.

Thoiron, ci-devant curé de Saint-Marcel-les-Châlon, département de Saône-et-Loire.

Potier, curé aux Jonquières, département de la Seine-Inférieure.

Douchin, ci-devant curé de Grosley.

Lerat, jadis prêtre en la commune de Rouen.

Oudry, ci-devant prêtre, actuellement commis au comité d'instruction publique, section de la bibliographie.

Penne, ci-devant curé d'Arcis-sur-Aube.

Dettel, ex-curé de Veidrac, département du Tarn.

Bougauld, d'Erechy-la-Montagne.

Chatenet, ci-devant curé de Balabre, département de l'Indre.

Baillet, de Dannevoux, département de la Meuse.

Berthilliéville, ci-devant vicaire épiscopal à Langres.

Dyvinecourt, administrateur du district de la Montagne-sur-Mer.

Porion, évêque du Pas-de-Calais.

Dannaux, ci-devant curé de Rozières, département de Saône-et-Loire.

Cuttet, de Belley, département de l'Ain.

Valentin, ci-devant curé de la paroisse Saint-Louis à Strasbourg.

Benoît et Nestor Lebrun, l'un vicaire épiscopal à Cambrai, et l'autre curé de Locquignol, district du Quesnoi.

Bollogne, ci-devant aumônier à Bicêtre.

Chirac, de Clermont-Ferrand.

Arrachard, ci-devant curé de Perthes, département des Ardennes.

Delpey, ci-devant curé de la paroisse de Mouseyroux, district de Mouflanquier.

Noiret, ci-devant curé de Bellan.

Saint-Prix-Enfratin, de la commune de Saint-Romans.

Garnier, ci-devant curé de Saint-Loup-des-Vignes, département du Loiret.

Peigné, ex-curé de Voncq, département des Ardennes.

Thirion, membre du comité de surveillance de Clairvaux.

Champenois, ci-devant vicaire épiscopal du département de l'Aube.

Cassaing, ci-devant curé de Saint-Georges-de-Pointindoux.

Lavieux, curé de Courtaulin, district de Mortagne.

Niochaud, ci-devant curé de Gallardon, département de Seine-et-Oise.

Périnel, vicaire de la commune de Caudebec, département de la Seine-Inférieure.

Ramelet, ci-devant curé de Grivesne.

Mestadier, ci-devant évêque du département des Deux-Sèvres.

Doderet, curé de Dommarien, département de la Haute-Marne.

Insertion au *Bulletin* et renvoyé au comité d'instruction publique.

XI.

SUITE DE LA NOMENCLATURE (1) DES ADRESSES DES SOCIÉTÉS, ADMINISTRATIONS, COMMUNES ET AUTORITÉS CONSTITUÉES QUI FÉLICITENT LA CONVENTION NATIONALE SUR SES TRAVAUX, ET QUI L'INVITENT A RESTER A SON POSTE JUSQU'A LA PAIX (2).

Aiguillon, département de Lot-et-Garonne.

Gondrecourt.

Beanzac, département de la Haute-Loire.

Aost, district de Crest.

Avance, département du Var.

Veyrac, département du Lot.

Tinchebray.

Morlaas, département des Basses-Pyrénées.

Dax.

Guempt.

Caudrot.

Saint-Barthélemy, département de Lot-et-Garonne.

Bagnères, département des Hautes-Pyrénées.

Montesquiou, département du Gers.

Saint-Nazaire département de la Loire-Inférieure.

Tarascon, département de l'Ariège.

Carpentras, département de Vaucluse

Rognac, département de la Charente.

Barbezieux.

Dormans.

Apt.

Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure.

---

(1) Cette liste n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 23 frimaire an II, mais elle figure en entier dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 23 frimaire an II (vendredi 13 décembre 1793).